

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

**COMMUNE DE SAINT VALERIEN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2023

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, HEUZÉ Sophie, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, HERVÉ Philippe, LIEVRE Manuella, JAUD Sonia, BOIDE Christian, BODIN Guillaume, PORCHER Eva, CHAUVIN Stéphanie.

Excusés: ROUX Olivier, ROULLEAU Franck, BOUGUÉ Raphaël.

Procuration: M Olivier Roux a donné procuration à Mme Cécile Boucher.

M Phillippe Hervé est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers: 15    Présents: 12    Votants: 13

---

**Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 22 novembre 2023.**

Adopté à l'unanimité.

**58/2023 : SYCODEM: Convention de groupement pour la mise en place d'un plan d'action et d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés.**

En partenariat avec la Communauté de Communes et l'organisme Citéo, le SYCODEM (Syndicat de Collecte des Déchets Ménagers du Sud-Vendée), propose de mettre en place un plan d'action pour prévenir et lutter contre les déchets abandonnés. Dans le cadre d'une convention pour 3 ans (renouvelable 1 fois), le SYCODEM sera le référent et coordonnateur auprès de Citéo et la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée sera le mandataire. Des actions seront menées après constitution d'un groupe de travail (prévention, communication, opérations de nettoyage/ramassage,...).

Le conseil vote favorablement à la signature de cette convention par 12 voix pour sur 12 votants.

**59/2023 : Communauté de Communes Versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).**

Suite à la prise de compétence communautaire de l'assainissement collectif en 2020 et après plusieurs réunions en conférences des Maires, il a été décidé de compenser financièrement les communes ayant des parcelles de lotissement non vendues au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qui au fur et à mesure des ventes, auraient du percevoir la taxe d'aménagement car les travaux de l'assainissement collectif ont été réalisés par la commune et non par la communauté de communes.

Concernant la commune de Saint Valérien, 28 lots étaient disponibles à la vente le 01/01/2020, ce qui représente un montant à percevoir au titre de la DSC de 30 979 € qui seront versés avant la fin de de l'année 2023.

Le conseil communautaire ayant délibéré favorablement le 18/12/23, les conseils municipaux concernés doivent se prononcer à leur tour.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité au versement de la DSC d'un montant de 30 979 € en faveur de la commune de Saint Valérien.

**60/2023 : Vente commune de Saint Valérien/SCI La Fouquetterie.**

Dans le cadre de la vente d'une micro parcelle communale de 23 m<sup>2</sup> rue de l'église au profit de la SCI La Fouquetterie (M et Mme Fouquet), il est nécessaire de procéder au déclassement de la dite parcelle du domaine public dans le domaine privé.

Le conseil donne son accord par 12 voix sur 12 votants.

**61/2023 : FINANCES: Décision modificative N°3cession MOFRAN.**

Suite à la vente d'une bande de terrain impasse de la fourche fendue à la SCI Mofran (M Renaudet), une décision modificative doit être prise pour le budget 2023.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
675 Valeur terrain	89,90 €	775 Prix de vente	155 €
676 Plus-value	65,70 €	2113 Valeur terrain	89,90 €
		192 Plus-value	65,10 €

Le conseil approuve cette décision modificative par 12 voix sur 12 votants.

Arrivée de Mme Sophie Heuzé.

## **62/2023 : Bornes solaires à éclairage LED pour le passage lotissement/jardins familiaux**

Afin de sécuriser le trajet entre le lotissement et l'arrêt de car, il faut installer des éclairages LED autonomes sur ce passage. Une borne solaire Xsolar 3 000 K avec détecteur a été achetée pour un montant de 340,69 € HT et mise en place. Il s'avère que cet éclairage est insuffisant en puissance et en autonomie. D'autres devis ont été demandés par M Palardy et sont examinés ce jour en conseil. Le choix des conseillers se porte sur le devis pour 5 bornes solaires « Granit » de la marque Lumières de France au prix unitaire de 525 € HT pour un montant total de 2625 € HT soit 3150 € TTC.

Le vote se répartit de la façon suivante : 11 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre sur 13 votants.

### **Lotissement**

La réservation du lot N°19 étant annulée, le nombre de parcelles disponibles est de 15.  
2 ventes ont été réalisées en 2023.

Les travaux de voirie vont être retardés car le réseau d'assainissement nécessite, au préalable, des réparations. Ces travaux sont à la charge de la communauté de communes mais un terrain d'entente doit être trouvé afin qu'ils soient planifiés dans un délai raisonnable.

En attendant, les conseillers constatent qu'il est urgent d'effectuer de poser un revêtement dans le virage de la rue des Vergers afin de sécuriser cet angle. Ce passage est très fréquenté par des véhicules, des engins de chantier mais aussi par des camions. Souvent, ces derniers ne font pas le tour du lotissement mais reculent à cet endroit pour faire demi-tour ce qui endommage encore plus le virage.

Le conseil donne son accord pour la location du matériel nécessaire. Le matériau de revêtement avait déjà été acheté par la commune.

## **63/2023 : Travaux Ecole**

La commission «Affaires scolaires» s'est réunie samedi 16 décembre. La réunion a commencé par une visite de l'école afin de réaliser un état des lieux et de reprendre le dossier en établissant les priorités.

Le compte-rendu est présenté à l'ensemble du conseil.

### **Plusieurs travaux sont à réaliser:**

La construction de toilettes PMR sous le préau.

La réfection du sol du préau ? (accessibilité).

Les peintures des 3 classes et du bureau de direction (très endommagées).

Une rampe d'accès de la cour vers la classe du milieu (accès PMR) car présence de marches au niveau de toutes les ouvertures.

Des caissons pour encadrer les 2 nouveaux puits de lumière qui ont été installés mais les anciennes verrières sont toujours existantes.

A étudier : La création d'une oasis de fraîcheur sur la cour qui est entièrement bétonnée et non végétalisée.

Mme le Maire présente également les observations du conseiller pédagogique de l'Inspection Académique suite à sa visite de l'école. Pour rappel, la vigilance attentat-intrusion est toujours en cours.

-Le muret au niveau du portillon en bois est trop bas et peut être facilement franchi en cas d'intrusion.

-Les serrures des portes donnant sur la cour devraient être remplacées, à l'intérieur, par un système de bouton à tourner afin de faciliter l'ouverture des portes en cas d'incendie.

La commission propose au conseil de faire appel à 2 maîtres d'oeuvre afin de pouvoir comparer 2 projets différents. Ces pré-études ont un coût mais cela rentre dans le cadre des aides du Conseil Départemental avec un financement possible à hauteur de 50 %.

Le Conseil donne son accord de principe pour faire intervenir 2 entreprises de maîtrise d'ouvrage.

### **Demande d'effacement de réseau Route de la Favrière.**

M Franck Roulleau a contacté le SYDEV pour un effacement de réseau des lignes électriques route de la Favrière. Le réseau se situe sur la commune de St Valérien mais la maison concernée sur la commune de St Martin des Fontaines.

Le conseil refuse à l'unanimité que la commune prenne en charge ces travaux.

### **QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES**

Remerciements :

Au Comité des Fêtes qui a réalisé la décoration des sapins de Noël.

A l'association Harmonia pour le concert de Noël du 17 décembre à l'église suivi par une retraite aux flambeaux et un moment convivial.